



LES 6 ENGAGEMENTS EMIENS CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Cette charte est destinée à l'ensemble des étudiants de l'EM Normandie Business School et a pour objectif de fédérer toute sa communauté autour de trois valeurs qui lui sont chères : la bienveillance, le respect et l'égalité. À cette fin, l'EM Normandie tient à rappeler à l'ensemble de ses étudiants, via cette charte, certaines de ses règles fondamentales, mais tient aussi à les informer et à les sensibiliser au maximum pour limiter et prévenir tout comportement discriminant et violent, qui pourrait avoir lieu en son sein.

Les valeurs de la charte sont celles définies ci-dessous :

- **Bienveillance** : disposition d'esprit inclinant à la **compréhension**, à l'**indulgence envers autrui** (Larousse).
- **Respect** : **sentiment de considération envers quelqu'un**, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers (Larousse).
- **Égalité** : **absence de toute discrimination** entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits (Larousse).

Je soussigné(e), [Nom et Prénom]

en [programme et année scolaire],

m'engage au même titre que tous les autres étudiants membres de la communauté EM Normandie, à adhérer aux valeurs définies ci-dessus [bienveillance, respect et égalité] et à respecter scrupuleusement les 6 engagements suivants.

ENGAGEMENT 1 : FAVORISER LA BONNE INTÉGRATION DE TOUS

Je m'engage à **favoriser la bonne intégration de tous** en début de chaque année scolaire, à respecter les différences, les valeurs et le **consentement*** de chacun et à **prohiber tout comportement malveillant**. Durant cette période, je m'engage particulièrement à lutter contre tout comportement à caractère violent et/ou **discriminatoire*** (sexisme, homophobie, racisme...) dont je pourrais avoir connaissance. Pour rappel, le **bizutage*** est formellement interdit par la loi et sera sévèrement puni par l'école.

ENGAGEMENT 2 : AGIR, PRÉVENIR ET BRISER LE SILENCE

Je m'engage à **soutenir et à défendre les victimes** en cas de violence dont j'aurais connaissance, afin de lutter contre l'isolement ainsi que la culpabilisation des victimes et briser le silence.

Je m'engage à **encourager les victimes à s'orienter vers la plateforme d'alerte STOP Harcèlement (<https://em-normandie.signalement.net/>)** mise en place par l'EM Normandie, et/ou à s'adresser aux étudiants/collaborateurs identifiés comme « relais campus » pour les accompagner.

Je m'engage à **informer l'administration de l'EM Normandie de tout comportement violent** dont j'aurais connaissance. Si un tel comportement s'avère vérifié, **l'administration**, en accord avec le consentement de la victime, **s'engage à prendre les sanctions adaptées**, sanctions qui pourront aller **jusqu'à l'exclusion** du/de la ou des étudiants incriminés.

ENGAGEMENT 3 : PARTICIPATION AUX SENSIBILISATIONS

Je m'engage à soutenir activement la politique de lutte contre le **harcèlement***, les **violences sexistes et sexuelles* (VSS)** et les **discriminations***, menée à la fois par l'EM Normandie et par ses associations, **en participant notamment aux sensibilisations** organisées par ces dernières.

ENGAGEMENT 4 : LE CONSENTEMENT

Je m'engage à **respecter scrupuleusement la notion de consentement*** envers tous les membres de la communauté EM Normandie, notamment lors des événements festifs où les **comportements à risques** (usage de substances psychoactives, violences, comportements sexuels à risques...) sont plus propices.

ENGAGEMENT 5 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES, NOTAMMENT PSYCHOLOGIQUES

Ayant conscience que les violences, au-delà de la santé physique, peuvent **impacter négativement la dignité et l'intégrité psychique d'un individu**, et ainsi provoquer traumatisme, anxiété, dépression chronique, voire trouble de stress post-traumatique, **je m'engage à lutter activement contre tous types de violences.**

Dans le cas de **violences psychologiques**, sont concernés tous gestes, paroles, allusions, écrits ou encore dessins/photos/vidéos (exemple : insultes, menaces, chantage, dévalorisation, critiques, fausse plaisanterie...) qui ont pour but d'outrager, de calomnier, de stigmatiser, d'humilier publiquement un individu ou un groupe en présentiel ou de manière virtuelle, que cela soit répétitif ou non.

ENGAGEMENT 6 : LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION, NOTAMMENT PHYSIQUE

Je m'engage à **lutter contre toute forme de discrimination*** (racisme, xénophobie, homophobie, lesbophobie, biphobie, transphobie, grossophobie ou tout autre propos/acte haineux), **et notamment à respecter l'apparence physique de chacun**, quelles que soient ses caractéristiques physiques, son style vestimentaire, ses origines ethniques, son identité de genre, sa religion, son état de santé...



À SAVOIR



* BIZUTAGE

« Le bizutage est un délit qui consiste à amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Par exemple, faire consommer de l'alcool de façon excessive à une personne même si elle est consentante. Les faits doivent avoir lieu au cours d'une manifestation ou d'une réunion liée au milieu scolaire, sportif ou socio-éducatif. Le bizutage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. Ces peines sont doublées si la victime est une personne vulnérable. »

Source : Service Public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2275>

* CONSENTEMENT

« Donner son consentement, c'est donner une autorisation, un accord. C'est un mécanisme par lequel on autorise une autre personne à intervenir par rapport à son intégrité (notamment physique ou sexuelle), à sa vie privée, à ses liens familiaux, à son droit à l'image ou à sa confidentialité. Le consentement est un moyen de dire « oui » ou « non » (en l'absence de consentement), d'être respecté et de faire respecter sa dignité. »

Source : Amnesty International <https://jeunes.amnesty.be/>

* DISCRIMINATION

« La discrimination vise à défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses. La discrimination fondée sur un de ces motifs est sanctionnée par la loi pénale. »

Toute distinction ou différence de traitement est interdite si elle est fondée sur l'un des motifs suivants :

- Nom / Âge / Situation de famille / Lieu de résidence / Domiciliation bancaire
- Apparence physique / Caractéristiques génétiques
- État de santé / Grossesse / Handicap / Perte d'autonomie
- Langue parlée (capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français)
- Opinions philosophiques / Opinions politiques / Mœurs / Syndicalisme
- Particulière vulnérabilité liée à la situation économique
- Origine / Race prétendue, ethnie, nationalité : appartenance ou non-appartenance
- Religion : croyance ou appartenance ou non-appartenance
- Sexe / Identité de genre / Orientation sexuelle

Source : Service Public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>

*** HARCÈLEMENT (SEXUEL, MORAL, SCOLAIRE, CYBERHARCÈLEMENT...)**

« Le harcèlement est la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. Cela se traduit par des conséquences sur la santé physique ou mentale de la personne harcelée. »

La loi punit toutes les formes de harcèlement, en tenant compte de la fréquence et la teneur des actes.

Il s'agit par exemple des actes suivants :

- Actes ou propos vexatoires
- Menaces
- Propos injurieux ou obscènes
- Appels téléphoniques, SMS ou courriers électroniques malveillants
- Visites au domicile ou passages sur le lieu de travail

Il y a harcèlement quels que soient les rapports entre l'auteur et la victime : collègues de travail, voisins, élèves d'un même établissement, couple marié ou non...

Source : Service Public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32247>

*** VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)**

« Les violences à caractère sexuel recouvrent les situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexuel. En d'autres termes, ils sont subis et non désirés par la victime. Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique. Elles sont interdites par la loi et sanctionnées pénalement.

Les violences sexuelles recouvrent différentes formes : agression sexuelle, viol, voyeurisme, harcèlement sexuel... Quelle qu'en soit la forme, ses conséquences pour les victimes sont importantes, nombreuses et durables (notamment anxiété, trouble du sommeil et / ou de l'alimentation, peurs intenses, culpabilité, dépression, isolement, conduites à risque ou agressives...). Elles peuvent avoir un impact sur la santé mais également sur la vie sociale, familiale ou encore professionnelle. Ces manifestations sont propres à chaque victime et sont variables dans le temps. »

Source : Arrêtons les violences <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

OUTRAGE SEXISTE OU SEXUEL

« L'outrage sexiste consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui lui porte préjudice. L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante hostile ou offensante. Par exemple, faire des commentaires connotation sexuelle sur une femme qui passe dans la rue, la poursuivre, ou lui faire des propositions sexuelles. »

Source : Service Public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34550>

Je comprends qu'en cas de non-respect de cette charte, des sanctions pourront être prises à mon encontre en accord avec le Règlement Intérieur de l'EM Normandie Business School.

Lu et approuvé le / / [date] **à** [ville]

Signature :